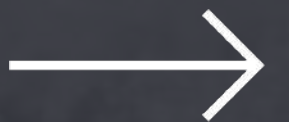




ETSA PATRIMOINE

**Fonds 150-0 B ter :
L'essentiel**





Qui sommes - nous ?

Un cabinet de conseil en Gestion Privée et Gestion de Fortune

Fondé par Jonathan Rosen, Etsa Patrimoine est un cabinet de conseil en gestion de patrimoine spécialisé dans l'accompagnement personnalisé de ses clients. Nous concevons des stratégies sur mesure en intégrant l'ensemble des dimensions patrimoniales : investissements financiers et immobiliers, ingénierie patrimoniale, maîtrise de la fiscalité, préparation de la retraite et transmission.

Une approche globale et un accompagnement dans la durée

Notre démarche repose sur une analyse approfondie de votre situation patrimoniale, la définition claire de vos objectifs et la mise en place de solutions adaptées. Nous assurons un suivi régulier afin de garantir la cohérence, la pérennité et l'évolution de votre patrimoine dans le temps.

Nous nous appuyons sur un réseau de partenaires reconnus, banques, assureurs, experts-comptables, avocats et notaires, pour vous proposer des stratégies fiables et adaptées à vos enjeux.





ETSA PATRIMOINE

Objectifs patrimoniaux du fonds 150-0 B ter

➤ **Maintenir le report d'imposition dans le cadre d'un apport-cession**

Le fonds permet de respecter les conditions prévues par l'article 150-0 B ter du CGI, notamment l'obligation de réinvestissement économique, afin de conserver le report d'imposition de la plus-value d'apport.

➤ **Rechercher de la performance long terme**

Positionnés le plus souvent en private equity (capital développement, capital transmission, capital innovation), ces fonds visent une création de valeur sur un horizon moyen/long terme, cohérente avec la logique patrimoniale d'un dirigeant ayant cédé son entreprise.

➤ **Structurer une stratégie post-cession**

Ils permettent d'organiser le réemploi des capitaux au sein de la holding dans une logique cohérente : diversification, gestion du risque entrepreneurial résiduel, et préparation d'objectifs patrimoniaux futurs (revenus, transmission, emploi progressif).

➤ **Améliorer la performance nette après impôt**

En neutralisant une imposition immédiate, il est possible de réallouer les flux vers des investissements productifs, renforçant ainsi la performance patrimoniale nette de fiscalité

À qui s'adresse le fonds 150-0 B ter ?

- **Investisseurs, associés dans une Société**
- **Chefs d'entreprise**
- **Investisseurs avec une vision fiscale et patrimoniale sophistiquée**

Ticket d'entrée

100 000€

Le Fonds 150-0 B ter peut s'avérer pertinent pour les personnes morales, selon le montage juridique et l'objectif recherché.



Descriptif du fonds 150-0 B ter

Un fonds 150-0 B ter est un véhicule d'investissement (souvent FPCI, FCPR ou SCR) structuré pour être **éligible au régime fiscal de l'article 150-0 B ter du CGI**.

Il associe :

- une **structure juridique adaptée** au réinvestissement via une holding contrôlée,
- une **stratégie d'investissement orientée vers des actifs éligibles** (titres de sociétés opérationnelles principalement).

Le fonds repose sur :

- un quota d'investissement minimum dans des activités économiques éligibles (respect des critères fiscaux en vigueur),
- un horizon d'investissement généralement long (souvent 5 à 8 ans),
- une gestion professionnelle assurée par une société de gestion agréée.

Dans le cadre d'un apport-cession, trois étapes structurantes :

Apport des titres à la holding

→ Constatation d'une plus-value placée en report d'imposition

Cession des titres par la holding

→ Obligation de réinvestissement d'une quote-part significative du produit de cession dans un délai légal

Investissement dans un fonds éligible

→ Maintien du report d'imposition tant que les conditions sont respectées

À terme, soit les conditions sont respectées et le report d'imposition est maintenu jusqu'à un événement mettant fin au dispositif, soit elles ne le sont pas et la plus-value initiale devient immédiatement imposable.

Nos partenaires :

Adequity

Apax
PARTNERS

Altaroc



Rothschild & Co
Asset Management

MIMCO



TIKEHAU
CAPITAL

LAZARD

utmost
INTERNATIONAL
J.P.Morgan

SURAVENIR
UNE FILIALE DU Crédit Mutuel ARKEA

equitim.

Le cabinet est référencé par :

DÉCIDEURS
MAGAZINE

Club Patrimoine

GESTION de FORTUNE
LE MAGAZINE DE LA GESTION PRIVÉE

BFM
BUSINESS

L'AGEFI





ETSA PATRIMOINE

Des solutions **concrètes** pour faire
fructifier votre patrimoine

Échanger avec un conseiller

